



## **LE NOUVEAU PROJET**

Le projet initial prévoyait :

- un équipement public sur cette parcelle publique (photo 3, plan 1<sup>er</sup> projet)
- la préservation de l'espace vert transformé en square.( Photo 4, 5,6, Affiche square )

Cette parcelle 170, d'environ 1800 m<sup>2</sup>, dans la nouvelle visé municipale est englobée dans un projet de l OPH de 5160m<sup>2</sup>.

(photo 7, affiche du permis)

est ce légal dans le P L U de rassembler deux parcelles de deux propriétaires différents car au final sur la parcelle 170 les 20 pour cent d'espace vert qu'impose le P L U ne sont pas respectés. Comment à l'heure du protocole de KYOTO , peut on abattre ces arbres ? (photo 8, les arbres)

E n l' état actuel ce projet est rejeté par la quasi totalité des riverains du quartiers. Pour preuve, les signataires de la pétition que nous tenons à disposition

La mairie veut nous supprimer un des rares espaces verts libres (non clos) de notre ville, servant à nos enfants et aux réunions des amicales riverains. Les enfants n'ayant plus d'espace de décompression, seront livrés directement à la chaussée, au risque d'accidents.

Qu'elle qualité de vie aurait d'éventuels locataires du futur bâtiment ? 24 logements, le cadastre nous signale

un immeuble de douze mètres de haut correspondant à quatre niveaux !

Les appartements HLM exigus ( à fort loyer) faisant face à des petits pavillons HLM avec jardins( à loyer plus abordable), un sentiment de frustration régnera inévitablement, créant un réel conflit et séparant le quartier.

Les nouveaux riverains des petites maisons HLM venant en grande majorité, d'immeuble HLM, ne souhaitent pas revivre dans le même contexte.

Les vis-à-vis risquent d'entraîner une agression visuelle et un manque d'intimité.

## **SUR LE FOND**

Est ce que la mairie a vérifié les conditions de donation de la parcelle 170 ?

**N'est elle pas tombée dans le domaine public ? Y A T IL EU UN ARRÊTÉ DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC afin de permettre la construction du projet ?**

Ce projet ne fait plus partie de la maquette de l' ANRU , ayant perdu les subventions la mairie doit emprunter afin de financer cette construction. Au final, ce seront les loyers qui rembourseront cette construction.

Ce bâtiment a un coût de construction très important, car le terrain est marécageux, la rivière La Morée passe dessous, pour preuve les témoignages de personnes assistant en direct au « geyser » provoqué par le géomètre lors du forage sur la parcelle 170.

Nous ne sommes pas sans savoir qu' Aulnay sous bois fait partie des zones a fort risque d inondations pluviales urbaines (photo 9,10,11, inondation)

La nappe phréatique est à deux ou trois mètres de profondeur dans notre village.

Des camions de pompage viennent régulièrement vidanger après la pluie donc construire un bâtiment avec des parkings souterrains malgré ces risques impose (photo 12, camion)

L injection de béton et la pose de drains conséquents entraînant un surcoût

Peut on dans ces conditions parler de logements sociaux certes les loyers seront modères mais dans la tranche la plus haute et ne correspondront pas aux visées sociales de la municipalité.

En cas d'inondation la responsabilité du maire pourrait être engagée, pour ne pas avoir tenu compte de ce risque indéniable.

L'étroitesse des rues environnantes ne permet pas aux camions de collecte de déchets de faire leur travail dans de bonnes conditions.

Une forte densité de population sur un espace aussi réduit, sans l'aération qu'apporte un espace vert, n'est-ce pas reproduire les erreurs du passé ?

## **SUR LA FORME**

- Oxygène du Mercredi 20 mai 2009, page 3
- Mr Ségura (photo 13, Mr le maire : changer avec vous)

**« ..Toujours savoir être à l'écoute de la richesse de chacun. Le service de la démocratie locale et participative fait le relais et l'interface. Les habitants ont un pouvoir d'expertise, des connaissances dont ils devront nous faire bénéficier,...., aller au plus près des préoccupations,....,D'informer la population, de se concerter et d'élaborer avec elle les projets de la ville,...., des projets qui peuvent bien sûre émaner de la population elle-même,....,L'époque où les mairies décidaient seules est révolue !. »**

Or nous avons appris l'existence de ce projet par la rumeur, les riverains inquiets se sont organisés et ont invité le maire à les rejoindre sur le terrain, celui-ci ne venant pas, une pétition a été lancée. Un vendredi les riverains ont été informés d'une réunion organisée par la mairie à la hâte pour le lundi soir, pour leur exposer le projet définitif. Cent cinquante personnes se sont organisées dans ce court laps de temps afin d'être présents à cette réunion.

Ce manque de concertation a été soulevé a plusieurs reprises par A Amedro qui s'oppose toujours à la construction de ces 24 logements et à l' abattage des quatre tilleuls.

*suppression*  
La ~~précipitation~~ avec laquelle ce projet a été mené a entraîné des manquements au code d'urbanisme nous vous rappelons Mr le maire que l'affichage doit être lisible de la rue,( photo 14, permis illisible) le permis de construire comportant quelques failles, nous bénéficions d'un petit sursis pendant lequel vous avez mis en place une étude du plan de circulation et nous vous en remercions.

Est ce logique a l'heure actuelle de construire des logements sans facilités de transports et sans commerces de proximité et dans un quartier ou les écoles sont saturées.

*la municipalité*  
Où en est le ~~maire~~ dans l'application de l'agenda 21 ?

## **LE RECOURS**

Pour toutes ces raisons, plusieurs recours ont été déposés parmi lesquels, celui de Mr Amedro adjoint à l'urbanisme et élu vert, celui de Mr Gaudron député de notre circonscription et celui du collectif des défenseurs de l'espace vert ARC EN CIEL.

Les enfants crient au TILLEULICIDE et réclament un square au Père Noël (photo 15, 16, lettre au père Noël )

Nous sommes dans une opposition constructive. Nous proposons en ce lieu d'y garder l'esprit formidable qui y règne . La construction publique d'un foyer de jour de plein pied pour les personnes âgées à proximité de l'espace vert , ou joueront les enfants, préservera un lien inter générationnel autour des devoirs. Renforçant ainsi la solidarité du village Arc en ciel à l'ombre des quatre tilleuls.

(photo 17, pancarte des enfants)

Dans vos 148 propositions électorales, vous promettiez :

« Façonner la ville à laquelle vous avez droit,..., notre ville dispose des moyens pour hisser tous ses habitants vers le haut et toute la ville vers ~~le~~ beau,..., le changement que nous vous proposons s'appuie sur le rassemblement,..., la solidarité le respect mutuel. »

(Photo 18, coordonnées)

**,..., les zones pavillonnaires doivent être protégées, et même étendues, inventer des passerelles créatrices d'espaces conviviaux et de mieux vivre,..., d'écologie urbaine,... »**

« Je serai le maire de tous les habitants,..., la mise en valeur des habitants, sur le **dialogue et la**

**compréhension mutuelle entre les générations et les différents secteurs de la commune. »**

de sensibilisation à la préservation de l'environnement et du cadre de vie

- Oxygène du mercredi 14 janvier 2009, page 8

**« ..., qualité environnementale,...., Renforcement de la sensibilisation de tous les publics à l'environnement,...., les jardins partagés,...., Ce sont des lieux où, des plus jeunes au seniors, l'échange se crée, où l'on apprend à vivre ensemble.»**

Monsieur le Maire, vous avez réussi à nous sensibiliser à notre environnement !

Puisque votre projet est retardé, que protègent donc ces grilles autour d' un terrain vide libérez l' espace vert qui profiterait grandement aux enfants Du VILLAGE ARC EN CIEL.

Nous ne sommes pas des égoïstes et pensons aux générations futures.